



## Que faire après un acte de violence raciste ?

### Beratungsstellen für Betroffene rechtsextremer und rassistischer Gewalt in NRW

Mesdames, Messieurs, chères familles,

Après de longs voyages, vous êtes arrivés en Allemagne. La démarche n'a sûrement pas été facile pour vous. Et ici hélas, rien n'est simple non plus. Beaucoup de personnes en Allemagne vous souhaitent la bienvenue. Mais il y a aussi des gens qui ont des attitudes racistes. Des agressions et des actes de discrimination ont lieu – également et souvent contre les réfugiés.

Si vous, des membres de votre famille ou certains de vos amis ou amies ont été agressés par des néonazis ou pour des motifs racistes, vous trouverez chez nous de l'aide et du soutien. Nous vous conseillons à titre gracieux, sur place et, sur demande, en tout anonymat. Nous accompagnons à la police, aux pouvoirs publics, chez les médecins ou lors de procédures devant les tribunaux. Nous organisons le recours à des interprètes, donnons des consignes légales et assistons dans la recherche d'un avocat ou d'une avocate ou dans l'accompagnement thérapeutique.

Nous avons récapitulé, pour vous, quelques informations concises, néanmoins importantes. Veuillez les retransmettre également à d'autres personnes !

Pour un entretien, vous pouvez nous joindre par téléphone ou par mail – n'hésitez pas à nous contacter. Nous pouvons alors voir quelles démarches pourront vous aider pour surmonter ensemble une situation difficile. Nous sommes à vos côtés et vous soutenons – personne ne doit rester seul.

Les équipes du service d'informations aux victimes de Rhénanie du Nord-Westphalie

#### **Ce que vous devez savoir après une agression raciste**

Vous avez, en tant que victime d'un acte de violence, les mêmes droits que les citoyens allemands et les citoyennes allemandes. Si vous décidez de porter plainte auprès de la police, vous ne devez, en aucun cas, craindre qu'il y ait des répercussions négatives sur votre procédure de demande d'asile. Si vous êtes imminemment menacé d'expulsion, il est possible de déposer une demande pour ce que l'on appelle une tolérance. Car vous devez, le cas échéant, faire une déposition en tant que témoin dans le cadre d'une procédure judiciaire contre l'agresseur.

Vous n'êtes pas tenu de faire une déclaration à la police – vous êtes libres de témoigner ou non ! Même, par exemple, si la police se rend à l'hôpital juste après l'agression et vous demande également de venir, vous pouvez le refuser. La démarche est différente dans le cas des parquets judiciaires ou du tribunal : vous devez aller au tribunal ou au parquet judiciaire si vous souhaitez faire une déclaration.





# Infopaket Flucht und Asyl

Vous avez le droit de vous faire accompagner par quelqu'un à une audition. Une telle « personne de votre confiance » peut également aller à la police, au parquet judiciaire ou au tribunal. La police doit veiller à ce qu'un ou une interprète qui traduira pour vous soit présent(e) afin qu'il n'y ait pas de difficultés pour se comprendre. C'est un droit important ! Vous pouvez et devez insister là-dessus. Tout ce que vous avez constaté peut ainsi être noté et consigné le plus précisément possible. Nous vous conseillons volontiers en cas de questions concernant les plaintes pénales. Si vous le souhaitez, nous vous accompagnerons, bien évidemment, à l'audition.

Après une agression physique, vous devez vous rendre chez un médecin. Toutes les blessures y sont notées. Vous pouvez et devez indiquer de façon détaillée les blessures. Une telle « Attestation » est très importante ! Les hôpitaux sont tenus de vous soigner en cas d'urgence ! Ceci est le cas même si vous n'avez pas encore obtenu la feuille de prise en charge par la Commission sociale. Pour tous ceux qui ont été blessés suite à une agression raciste, le principe est le suivant : vous avez la possibilité de percevoir un dédommagement financier. Pour une indemnisation, l'agresseur ne doit pas être nécessairement connu.

Si votre hébergement ou votre habitation est devenu la cible d'une attaque, ne touchez ou n'enlevez, autant que possible, rien pouvant avoir un lien avec l'attaque (par exemple, pierres, bouteilles, autocollants) avant l'arrivée de la police. Ce qui est toutefois intéressant, c'est de faire des photos avec le téléphone mobile.

Si vous avez été blessé, vous avez le droit, dans le cadre d'une procédure pénale contre l'agresseur, dans certaines conditions, le droit de prendre un avocat ou une avocate. Ceci présente de nombreux avantages. Il existe différentes possibilités de recevoir une aide pour les frais. Nous pouvons volontiers répondre à vos questions et trouver ensemble une solution.

Source : <http://www.agg-ratgeber.de/checkliste.php> + <http://www.agg-ratgeber.de/unterstuetzung-durch-beratungsstellen.php>

---

En Rhénanie du Nord-Westphalie, il existe deux services de consultation pour les personnes affectées par des actes racistes et d'extrême droite : Back Up à Dortmund est compétent pour la région Westfalen-Lippe (circonscriptions administratives Arnsberg, Detmold et Münster). Le service d'informations aux victimes Rheinland (OBR) de Düsseldorf est l'interlocuteur pour les personnes concernées des circonscriptions administratives de Düsseldorf et de Cologne.

## Services de consultation pour les personnes affectées par des actes racistes et d'extrême droite en Rhénanie du Nord-Westphalie

### Back Up - Beratung für Opfer rechtsextremer und rassistischer Gewalt

Königswall 36  
44137 Dortmund  
Tel: 0231 53200941  
Fax: 0231 53200944  
[backup-nrw.org](http://backup-nrw.org)

### Opferberatung Rheinland(OBR) – Beratung und Unterstützung für Betroffene rechtsextremer und rassistischer Gewalt c/o IDA-NRW

Volmerswertherstraße 20  
40221 Düsseldorf  
Tel: 0211 159255 66  
Fax: 0211 159255 69  
[www.opferberatung-rheinland.de](http://www.opferberatung-rheinland.de)